

CANTON

L'An Deux Mille quinze, le 23 septembre à 19H08, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette en séance publique, sous la présidence de Jean-François VIGIER, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION
17 SEPTEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS : Irène BESOMBES, Arnaud POIRIER, Anne BODIN, Michel SERBIER, Emmanuelle GILBERT, Yvon DROCHON, Laurence MONSELLIER, Christian DURIX, Séverine LEDUC, Jean-Marc BODIOT, Sébastien OTTINGER, Richard VARSAVAUX, Hélène CACHIER, Christophe DEBONNE, Véronique DUBAULT, Dominique VOLTZ, Aurélia AZEVEDO, Martial PALLUAU, Catherine LINDECKER, Raphaël ANGÉ à partir de 19h50, Patricia KASPERET, Christian NIERMONT, Francis VALENTI, Alban MOSNIER et Danièle CARRIERE.

DATE D’AFFICHAGE

29 SEP. 2015

ABSENT (S) EXCUSE (S) : Geneviève GILBERT pouvoir à Catherine LINDECKER.
Joël ROBICHON pouvoir à Arnaud POIRIER.
Raphaël ANGÉ pouvoir à Jean-François VIGIER jusqu'à 19h50.
Gilles DELILLE pouvoir à Danièle CARRIERE.

ABSENT (S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvon DROCHON.

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Nombre de présents 25

Nombre de votants

26 à partir de 19h50 - Arrivée de Raphaël ANGÉ.

28 jusqu'à 19h50

29 jusqu'à 19h50 - Arrivée de Raphaël ANGÉ.



OBJET : 101/2015 - STATIONNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - MISE EN PLACE DE LA GRATUITE SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Rapporteur : Yvon DROCHON

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la notice explicative,

Vu la loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, entrée en vigueur le 18 mai 2015

Considérant la nécessité d'optimiser l'accessibilité pour les personnes handicapées,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**,

- **Autorise** un stationnement gratuit pour toutes les personnes handicapées munies de la carte de stationnement dédiée, sur toutes les places accessibles, réservées ou non, sur tout le territoire communal.

Certifié exécutoire
La présente délibération

Le 29 SEP. 2015



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
et ont signé les membres présents
Pour Extrait Certifié conforme

BURES-SUR-YVETTE, le 28 SEP. 2015

Le Maire,
Jean-François VIGIER